



DEASSàMTL

Une assistante de service
social à Montréal

GUIDE D'INFORMATION

**pour les professionnel-le-s
du travail social francophones
immigrant-e-s au Québec**

*Guide pour ton insertion
professionnelle au Québec
dans le domaine du social*



SOMMAIRE

Ce guide étant interactif, à tout moment tu peux revenir à ce sommaire en cliquant sur mon logo !



- 1 - Qui suis-je ?
- 2 - Bienvenue !
- 3 - Services offerts - La Traversée et Éclairage
- 4 - Départ imminent ? - 3 conseils
- 5 - L'immigration - obtenir une autorisation
- 6 - Titre professionnel et catégorie professionnelle - France
- 7 - Titre professionnel et catégorie professionnelle - Québec
- 8 - France et Suisse : les ententes avec le Québec - ARM
- 9 - Les titres d'emplois au Québec - dans le social
- 10 - Les titres professionnels au Québec - membre d'un ordre professionnel
- 11 - Les milieux de travail au Québec - intervention sociale
- 12 - La demande d'évaluation comparative des études (MIFI)
- 13 - La demande d'équivalence : l'exemple de l'OTSTCFQ
- 14 - La demande d'équivalence : réfléchir à cette démarche
- 15 - La visite médicale (IRCC)
- 16 - La recherche d'emploi - où chercher ?
- 17 - La recherche d'emploi - les stratégies
- 18 - La recherche de stage (étudiant-e hors Canada)
- 19 - La recherche d'études (diplôme au Québec)
- 20 - La recherche d'études - trouver son programme
- 21 - Les lectures intéressantes 1 - livres
- 22 - Les lectures intéressantes 2 - revues et politiques sociales
- 23 - Bonjour et à bientôt - merci !
- 24 - 30 Annexes - I II III IV V et VI
- 31 - Conclusion



QUI SUIS-JE ?

Travailleuse sociale
Passionnée,
Connectée,
Immigrée au Québec

Stéphanie Liatard, DEASS, T.S.

- 🇫🇷 Assistante de service social (DEASS)
- 🇨🇦 Travailleuse sociale (OTSTCFQ)

DEASSàMTL
Une assistante de service social à Montréal

Depuis 6 ans, on me connaît sous le mot-clique #DEASSàMTL sur les réseaux sociaux, qui signifie **une assistante de service social à Montréal**.

→ ✈️ Qui suis-je ?

Je t'invite à découvrir mon profil et mon parcours d'immigration directement sur mon [site internet](#).

Si tu veux m'encourager et suivre mes actus et mes contenus (*vidéos, informations, articles, direct/live interview, mises à jour, etc.*), tu peux également te connecter à mes réseaux sociaux.



✓ Facebook

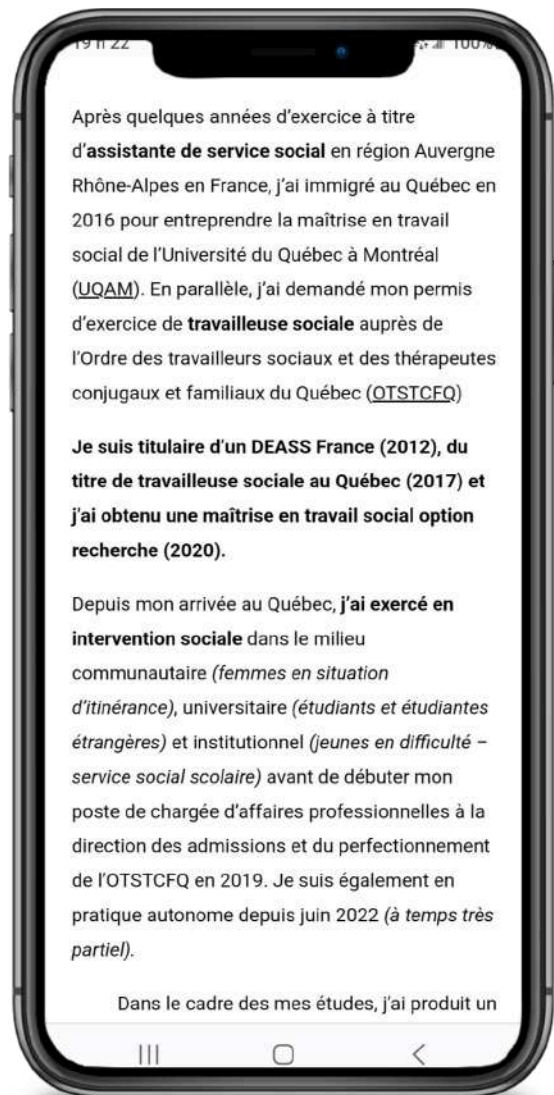


✓ Instagram



✓ LinkedIn

merci!



BIENVENUE !

En 2017, j'ai eu l'idée de créer un guide pour les personnes **francophones étudiant et exerçant dans le domaine du social en Europe et qui ont le projet d'immigrer au Québec**. Tu* détiens entre tes mains la **mise à jour 2024**.

Ce guide est pour toi si tu as besoin de préparer ton projet d'immigration !

Il vise à faciliter ta compréhension, mais surtout à limiter la désinformation et les mauvaises informations dans le cadre de ton insertion professionnelle au Québec dans le domaine du social.

**Au Québec, on se tutoie assez rapidement alors prépare toi si tu envisages de traverser l'océan atlantique. 😊*

✓ **On met la table tout de suite ?**
LE QUÉBEC EST UNE PROVINCE DU CANADA !



On essaie d'aller un peu plus loin ?
Le Canada regroupe plusieurs territoires (traditionnels) non cédés ou bénéficiant d'une entente, où subsistent encore le colonialisme malgré les luttes autochtones et une certaine volonté du gouvernement d'en sortir, etc.

Je ne sais pas si cet avatar me ressemble mais tu le comprendras pour la suite, ce sera mes petites apparitions en tant que DEASSàMTL.



Ce guide est offert gratuitement !

J'ai effectué plusieurs recherches pour **organiser et conceptualiser ce guide**. Je remercie les membres du groupe Facebook des FIQS ainsi que ma clientèle qui me permettent de maintenir, entre autres, une veille informationnelle pour alimenter ce guide.

Dès que possible, j'essaie de le **mettre à jour**, mais considérant que ce travail personnel est entièrement bénévole et non vérifié par une instance légale, j'insiste sur deux points importants :

- **Ce guide n'a pas de valeur juridique ou légale;**
- **Ce guide est en perpétuelle construction.**

Étant donné la rapidité avec laquelle les procédures administratives et migratoires évoluent, je t'informe que certaines informations pourraient ne plus être d'actualité au moment de ta lecture. Ne reste pas sur tes acquis et n'hésite pas à effectuer une recherche s'il te manque une ou des informations précises. Finalement, je ne pourrai pas être tenue responsable s'il y a des erreurs dans ce guide ou de la façon dont tu utiliseras les informations présentées.



SERVICES

Tu veux réussir ton insertion professionnelle au Québec ? Prends soin de lire attentivement ce guide et de cliquer sur les liens hypertextes pour soutenir ta compréhension !



Et si jamais tu penses avoir **besoin de soutien et de conseils plus personnalisés pour ton processus migratoire**, nous sommes disponibles pour te guider. Avec ma partenaire **Zoé Jeannin**, éducatrice spécialisée et T.S., nous avons créé une offre de service unique :

✓ Programme - La Traversée

Lors d'une rencontre personnalisée d'informations, tu peux poser toutes tes questions en lien avec ton projet d'**insertion sociale, professionnelle, scolaire ou encore d'installation au Québec**. Nous pourrons t'orienter, te soutenir ou te référer pour chacun de tes questionnements.

- ✓ Avoir des informations personnalisées pour faire un choix éclairé quant à ton projet d'immigrer au Québec;
- ✓ Pouvoir définir tes propres objectifs et gagner du temps en connaissant toutes les bonnes astuces;
- ✓ Être orienté·e et référé·e vers les bonnes ressources et les bons organismes du Québec;
- ✓ Prendre le temps de réfléchir avant de t'aventurer dans les démarches d'immigration qui peuvent s'avérer coûteuses...

**ME FAIRE
ACCOMPAGNER
DANS MON PROJET**



Bien sûr, retrouve avant tout de nombreuses ressources gratuites dans ce guide !

✓ Programme Éclairage

- ▶ Le travail social au Québec
- ▶ Analyse des pratiques
- ▶ Mémoire de recherche
- ▶ Interculturalité
- ▶ Qualifications professionnelles au Québec
- ▶ Jury / Examen (France)

Le **programme Éclairage** s'adresse, lui, aux employeurs, organismes, écoles et instituts de formation en travail social européens et francophones. Vous souhaitez obtenir des services de consultation, obtenir une conférence ou une intervention en classe (hybride) sur le travail social québécois dans les différents domaines présentés ci-contre ? **N'hésitez pas à faire une demande de service pour obtenir un devis personnalisé.**

DÉPART IMMINENT ?

En débutant la lecture de ce guide, je voudrais te rassurer ! En effectuant tes recherches pour ton projet d'immigration professionnelle ou d'étude, **il est tout à fait normal que tu te sentes déstabilisé-e ou emmêlé-e.**

Je te donne un exemple concret qui revient régulièrement lorsque je rencontre des (futur-e-s) nouveaux-elles arrivant-e-s : « *Je suis travailleuse sociale en France, je veux être travailleuse sociale au Québec* ». **C'est ici que les défis d'adaptation commencent !** Même si tu te définis comme travailleuse sociale dans ton pays d'origine, au Québec, cette appellation est un titre protégé qui relève d'un ordre professionnel et ton diplôme ou ta formation ne t'y donneront pas forcément accès.

Tu rencontreras probablement des défis d'adaptation et des barrières linguistiques, culturelles, organisationnelles, professionnelles, etc. au Québec. Oui, j'en parle aussi dans **mon mémoire de recherche** (Liatard, 2020) !



Voici mes 3 conseils :



Adopte une approche interculturelle

01

Je t'invite à **sortir de ton cadre de référence franco-européen** pour comprendre le système professionnel au Québec, le travail social québécois, les techniques et les pratiques professionnelles, le statut d'immigration, et peut-être réduire ton choc culturel. Il est important de déconstruire ses idées sur la profession de travailleur social/travailleuse sociale sinon c'est l'incompréhension et pour certain-e diplômé-e le sentiment de déqualification professionnelle.

Ne reste pas seul-e avec ton projet

02

Je sais qu'il n'est pas toujours facile d'évoquer à la famille et aux ami-e-s son projet d'immigration, mais **ne reste pas seul-e dans ce GRAND projet.** Tu peux consulter des sites Internet, des organismes (gratuits ou payants) pour te faire accompagner. Je t'invite également à **cliquer au maximum sur les liens hypertextes** que je te propose dans ce guide et qui pourront t'orienter. *J'en ai "cachés" un peu partout à travers les pages.*

Prépare toi à immigrer professionnellement



03

Je souhaite t'informer (ou te rappeler) qu'**une immigration se prépare**, que tu viennes seul-e, en couple ou en famille! Tu veux exercer ou étudier dans un autre pays et ce n'est pas rien. C'est un merveilleux projet qu'il faut construire, donc prends le temps de bien te renseigner sur les possibilités d'insertion qui s'offrent à toi. Tu as des questions à te poser d'un point de vue migratoire, professionnel, académique, matériel et psychosocial, etc.

Pour le reste? Accepte les imprévus et profite!

L'IMMIGRATION

Tu le savais ? Tu ne peux pas travailler, faire un stage ou étudier au Québec sans permis d'immigration* !



Obtenir une autorisation de travailler ou d'étudier sur le territoire est une étape importante ! Pour ma part, je ne suis pas conseillère en immigration, donc je ne ne délivre pas de conseils en immigration.

Cela signifie que je ne peux pas t'accompagner, t'assister ou préparer tes demandes d'immigration ni te représenter directement auprès du gouvernement. Toutefois, j'ai la possibilité de te faire suivre et de te diriger vers des ressources d'informations. Pour ma part, je priorise celles issues des sources officielles et tu en trouveras plusieurs dans ce guide !

Pour synthétiser l'information dans l'optique d'un **projet d'immigration dans le domaine du social**, j'ai regroupé plusieurs sites et ressources dans cette vidéo YouTube datant de 2020.



Sites Internet / informations pour immigrer au Québec (Canada) Santé et Services sociaux

Pour les permis d'immigration, renseigne-toi sur les sites officiels des gouvernements :

- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);
- Gouvernement du Canada (IRCC)

Si besoin, contacte un-e avocat-e ou un-e conseiller-e en immigration :

- Trouver une personne consultante en immigration avec le *Collège des consultants en immigration et en citoyenneté*;
- Trouver une personne consultante en immigration inscrite au *Registre québécois des consultants en immigration*;
- Trouver un avocat auprès de l'*Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration*.

Si besoin, rejoins des groupes et pages Facebook spécialisés :**

- Français, belges et suisses au Canada - Questions d'immigration
- Français et Francophones immigration au Québec: Questions réponses
- Pvtistes.net Canada
- Immigrant Québec

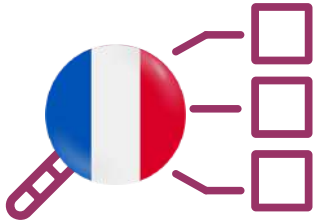
Je te conseille de te rendre sur mon site internet pour trouver des organismes dédiés à l'immigration.



**Assure-toi toujours de la véracité des informations fournies sur les réseaux sociaux en demandant les sources officielles !

TITRE PROFESSIONNEL ET CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

L'exemple de la France

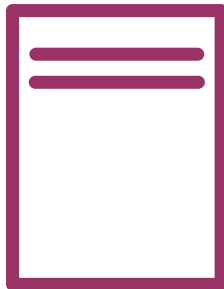


✓ Catégorie professionnelle



En France selon le Ministère des Solidarités et de la Santé, il existe 13 diplômes et formations du travail social. Ces diplômé·e·s d'état français appartiennent à la **catégorie professionnelle du travail social**.

Il est d'ailleurs courant d'entendre ces professionnel·le·s se **présenter comme travailleur social ou travailleuse sociale**, car ce n'est pas un titre professionnel protégé / réservé, mais bien **une catégorie professionnelle**.



✓ Titre professionnel

En fait, il existe un titre professionnel *dans le social* qui est protégé par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) : « *Peuvent porter le titre professionnel ou occuper un emploi d'assistant de service social les titulaires du diplôme d'État français d'assistant de service social* »

Cela signifie que personne ne peut se présenter comme assistant·e de service social (ASS) en France sans être autorisé·e à porter ce titre.



Il existe des ententes avec d'autres pays pour les personnes qui ne détiennent pas le DEASS et qui souhaitent exercer en tant qu'assistante de service social en France.
Voir le CASF



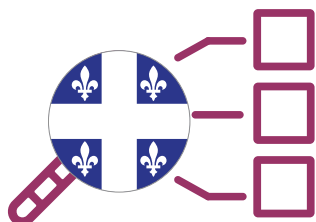
Mais les ASS font aussi partie de la catégorie professionnelle des travailleurs et travailleuses sociales en France, tout comme les éducateur·trices spécialisé·e·s (DEES), les conseiller·ère·s en économie sociale et familiale (DECESF), les technicien·enne·s de l'intervention sociale et familiale (DETISF), etc.

Pour aller plus loin ?

- *Différence professionnelle France / Québec*

TITRE PROFESSIONNEL ET CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

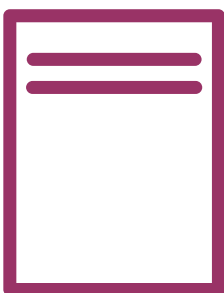
L'exemple du Québec



✓ Catégorie professionnelle

Au Québec, les métiers de l'éducation de la petite enfance, de l'éducation spécialisée, de technicien·enne en travail social, les postes de cadre/chef·fe dans les services sociaux et communautaires ou encore les titres d'emploi tels qu'intervenant·e social·e ou agent·e de relations humaines ne sont pas des titres réservés.

L'appellation couramment employée pour parler des personnes qui exercent en relation d'aide est **intervenant·e social·e**.



✓ Titre professionnel

Au Québec, il existe plusieurs titres professionnels tels que criminologues, sexologues, psychoéducateurs/psychoéducatrices, psychologues, thérapeutes conjugaux et familiaux/thérapeutes conjugales et familiales, travailleurs sociaux/travailleuses sociales, etc. qui sont des **titres réservés aux professionnel·le·s du domaine de la santé mentale et des relations humaines**.

Par exemple, le titre professionnel de **travailleur social ou travailleuse sociale (T.S.) est réservé** aux personnes bénéficiant d'un permis d'exercice (*permis de pratique*) de T.S. et qui sont membres de l'Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ).



Tu sais la différence ?
Au Québec, le titre de T.S. est réservé car ce n'est pas une catégorie professionnelle mais une profession à part entière. En fait, pour parler des pros de la relation d'aide on utilise plus couramment : intervenant·e social·e.

En d'autres mots, **personne ne peut se présenter comme travailleur social, travailleuse sociale, ni utiliser les initiales T.S., sans y être autorisé par l'OTSTCFQ.**

Les T.S. sont des intervenant·e·s sociaux·ales, mais sont aussi reconnu·e·s comme des professionnel·le·s de la santé mentale et des relations humaines par le système professionnel au Québec.

FRANCE ET SUISSE : LES ENTENTES AVEC LE QUÉBEC

Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM)

En tant qu'**assistant·e de service social de France** ou **assistant·e social·e de Suisse**, vous pourriez bénéficier de l'entente existante avec le Québec pour obtenir votre permis d'exercice de T.S. et le droit d'utiliser ce titre réservé au Québec (*et non au Canada*). Actuellement, il n'existe pas d'entente avec d'autres pays francophones.

Plus concrètement, les DEASS France (*qui n'ont pas obtenu leur diplôme par VAE*) ainsi que les bacheliers·ères en travail social avec une orientation service social Suisse (*et non l'orientation éducation sociale ou animation socioculturelle*) peuvent demander le permis de T.S. et leur inscription sur le tableau de l'Ordre auprès de l'OTSTCFQ, **sans faire une demande d'équivalence**.

On obtient le permis de T.S. sans formation d'appoint ?

Non ! Les diplômé·e·s de Suisse et de France ont l'obligation de compléter une formation d'appoint, d'au plus 17 heures, dispensée par l'Ordre, portant sur la législation, la réglementation et les aspects déontologiques liés à l'exercice de la profession de travailleur social au Québec. Les formations sont disponibles en ligne (\$), vous pourrez les suivre depuis la France, la Suisse ou tout autre pays (*avec décalage horaire*) après avoir demandé votre admission à l'OTSTCFQ :

- « Le Code de déontologie des membres de l'OTSTCFQ : un référent incontournable pour l'agir professionnel »
- « Exercice des professions de T.S. et T.C.F. au regard du cadre législatif et des normes de pratique »
- « Consentement, confidentialité et protection des personnes vulnérables »



Si tu veux en savoir plus sur l'**Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec**, je t'oriente directement vers leur site internet :

- Exercer au Québec avec un diplôme bénéficiant de l'ARM France et Suisse
- FAQ Admission :
 - Informations générales
 - Diplômes bénéficiant de l'ARM France et Suisse



Pour aller plus loin ?

- [Entente France - Québec / ARM](#)
- [Entente Suisse - Québec / ARM](#)

LES TITRES D'EMPLOI AU QUÉBEC

Exercer dans le social

À partir des informations précédentes, j'espère que tu comprends qu'il n'existe pas que la profession de travailleur social ou de travailleuse sociale au Québec pour exercer dans le domaine du social ! Il existe des catégories para professionnelles et des métiers qui pourraient davantage correspondre à ton profil et à tes expériences/compétences et tes diplômes. Je te propose d'explorer certaines appellations par toi-même sur le site du Gouvernement Québec. Voici quelques exemples:



Travailleurs / travailleuses des services sociaux et communautaires

- inclut les appellations d'emplois telles qu'**intervenant·e social·e**, **éducateur·rice spécialisé·e**, **coordonnateur·rice de centre communautaire**, **intervenant·e en toxicomanie**, **technicien·ne en travail social (TTS)**, **technicien·ne en éducation spécialisée (TES)**, **animateur·rice social·e**, etc.

Éducateurs / éducatrices de la petite enfance

- inclut les appellations d'emplois telles que **coordonnateur·rice de garderie**, **aide-éducateur·rice de garderie** ou **éducateur·rice de la petite enfance**, etc.

Agents / agentes de programmes en politiques sociales

- inclut les appellations d'emplois telles qu'**organisateur·rice communautaire**, **agent·e de développement communautaire**, **agent·e de projets d'aide et de développement internationaux**, **analyste de politiques sociales**, **conseillers·ères en économie domestique**, etc.

Directeurs / directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels

- inclut les appellations d'emplois telles que **coordonnateur·rice de grands projets communautaires**, **directeur·rice de centre communautaire**, **directeur·rice de foyer de groupe**, **directeur·rice des services sociaux**, **directeur·rice d'unité de réadaptation professionnelle**, etc.

Autres professionnels / professionnelles des sciences sociales

- inclut les appellations d'emplois telles que **agent·e de probation**; **agent·e de libération conditionnelle**; **agent·e de relations humaines**, etc.

Gestionnaires de la fonction publique - santé et programmes sociaux

- inclut les appellations d'emplois telles que **administrateur·rice des programmes sociaux - services gouvernementaux**, **chef·fe de l'élaboration de programmes sociaux**, **directeur·rice adjoint·e des programmes sociaux**, etc.



Attention, certains titres d'emplois sont accessibles seulement si tu possèdes un diplôme spécifique (bien souvent il faut avoir son **évaluation comparative du MIFI**) et/ou l'employeur peut te demander d'être membre d'un ordre professionnel.

LES TITRES PROFESSIONNELS AU QUÉBEC

Être membre d'un ordre professionnel

Au Québec, tu as compris que les personnes peuvent exercer en relation d'aide et se nommer intervenant·e social·e. Cependant, plusieurs titres professionnels sont protégés et utilisés pour différencier les compétences et les champs d'exercice. Le Code des professions encadre la pratique professionnelle en santé mentale et des relations humaines. Plusieurs professions sont encadrées par des ordres professionnels qui ont été mandatés par l'État pour assurer la protection du public, lequel reçoit les services de ces professionnels·elles (*liste des ordres professionnels*). Pour plus d'informations, il existe un guide explicatif sur la **Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines** (Avril 2021). Voici quelques professions qui pourraient t'intéresser :

Criminologue

Évaluer les facteurs criminogènes et le comportement délictueux de la personne ainsi que les effets d'un acte criminel sur la victime, déterminer un plan d'intervention et en assurer la mise en œuvre, soutenir et rétablir les capacités sociales de la personne contrevenante et de la victime dans le but de favoriser l'intégration dans la société de l'être humain en interaction avec son environnement;

Psychologue

Évaluer le fonctionnement psychologique et mental ainsi que déterminer, recommander et effectuer des interventions et des traitements dans le but de favoriser la santé psychologique et de rétablir la santé mentale de l'être humain en interaction avec son environnement.

Thérapeute conjugal et familial Thérapeute conjugal et familiale

Évaluer la dynamique des systèmes relationnels des couples et des familles, déterminer un plan de traitement et d'intervention ainsi que restaurer et améliorer les modes de communication dans le but de favoriser de meilleures relations conjugales et familiales chez l'être humain en interaction avec son environnement.

Psychoéducateur / Psychoéducatrice

Évaluer les difficultés d'adaptation et les capacités adaptatives, déterminer un plan d'intervention et en assurer la mise en œuvre, rétablir et développer les capacités adaptatives de la personne ainsi que contribuer au développement des conditions du milieu dans le but de favoriser l'adaptation optimale de l'être humain en interaction avec son environnement.

Sexologue

Évaluer le comportement et le développement sexuels de la personne, déterminer, recommander et effectuer des interventions et des traitements dans le but de favoriser un meilleur équilibre sexuel chez l'être humain en interaction avec son environnement.

Travailleur social Travailleuse sociale

Évaluer le fonctionnement social, déterminer un plan d'intervention et en assurer la mise en œuvre ainsi que soutenir et rétablir le fonctionnement social de la personne en réciprocité avec son milieu dans le but de favoriser le développement optimal de l'être humain en interaction avec son environnement.



Il faut que tu sois membre d'un de ces ordres pour porter le titre professionnel et exercer la profession associée. Ainsi, même si tu es assistant·e social·e dans ton pays d'origine, tu ne peux pas mettre "travailleuse sociale" comme titre sur ton C.V. québécois (à moins que tu sois membre de l'OTSTCFQ), tu es? Autre exemple, tu ne peux pas dire que tu es psychoéducateur·rice même si tu exerces en éducation spécialisée et que tu détiens un baccalauréat en psychoéducation.

LES MILIEUX DE TRAVAIL

Intervention sociale

Au Québec, selon ton diplôme et tes compétences, tu pourrais travailler dans le domaine du social et de la relation d'aide, sans avoir besoin d'être membre d'un ordre professionnel. Toutefois, avant de te lancer tête baissée dans ta recherche d'emploi, il faut que tu appréhendes un minimum les différents milieux de travail (*et les exigences de certains postes*). Je te résume **très rapidement** les deux milieux d'emploi principaux qui dispensent du soutien et des services dans le domaine des services sociaux, éducatifs, communautaires et scolaires et dans lesquels tu pourrais travailler.

En voici ma compréhension :

✓ Milieu institutionnel

Quatre réseaux plus des organismes gouvernementaux :

- Réseau d'éducation et scolaire (*ex: Centre de services scolaire, CEGEP, Universités, etc.*)
- Réseau des services de garde éducatifs (*ex: CPE et garderies*)
- Réseau du travail et de l'emploi (*ex: CLE, emploi Québec, programme d'aide sociale, etc.*)
- Réseau de la santé et des services sociaux (*ex: CIUSSS/CISSS, Hôpital, Instituts, etc.*)
- Organismes gouvernementaux (*ex: RAMQ, OPHQ, CNESTT, etc.*)

✓ Milieu communautaire

Un réseau imbriqué :

Composé d'organismes communautaires/organismes à but non lucratif, de coopératives, d'entreprises d'économie sociale, etc., ce milieu se compose du :

- Réseau communautaire qui comprend un réseau communautaire autonome (*exemples de missions : aînés, logement, insertion socio-professionnelle/conseil en emploi, itinérance, santé mentale et dépendances, violence et maltraitance, handicaps, premières nations et autochtones, justice et défense des droits, 2ELGBTQQIA+ etc.*)

Et ouais, j'en ai même fait un reel insta ! 😊




Pour aller plus loin ?

- Milieu de travail au Québec en intervention sociale



LA DEMANDE D'ÉVALUATION COMPARATIVE DES ÉTUDES (MIFI)

Un repère sur le marché du travail et pour certaines universités



L'évaluation comparative n'est pas une équivalence de diplôme ! L'évaluation comparative établit une **comparaison générale entre deux systèmes éducatifs officiels**. Elle indique à quel repère scolaire (ou principal diplôme) et à quel-s domaine-s de formation du Québec peuvent être comparées tes études effectuées à l'extérieur du Québec. Ce document officiel est à demander au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec et permet à l'employeur de proposer un poste à un-e candidat-e sous la bonne appellation d'emploi (*titre d'emploi*) avec le diplôme et le salaire associé. Certains employeurs, comme le réseau public (*milieu institutionnel*), demandent la plupart du temps à leurs employé-e-s formé-e-s à l'étranger de fournir leur évaluation comparative.

Selon mon expérience, il faut voir l'évaluation comparative comme un outil/guide. Dans le cadre d'une embauche, les ressources humaines s'en servent pour comprendre ton niveau d'études pour le domaine d'emploi. Dans le cadre d'une demande d'équivalence auprès d'un ordre professionnel, l'évaluation comparative peut participer à l'évaluation de ton niveau scolaire pour l'analyser de tes compétences (entre autre).

Faire une demande d'évaluation comparative

- Préparer ta demande
- Option: joindre une lettre pour demander un traitement prioritaire (*par un ordre professionnel, employeur ou centre local d'emploi*)
- Soumettre ta demande en **joignant le paiement des frais (!)**
- Après avoir soumis ta demande

Frais au 1er janvier 2024* : 134 \$

*Ces frais sont ajustés chaque année au 1er janvier.



Étant donné la particularité des diplômes d'état en travail social (DECESF, DEES, DEEJE, etc.) qui ne sont **pas considérés de niveau licence avant 2021 en France**, le MIFI n'a pas réussi à trouver de comparaison avec le système éducatif du Québec. Ce faisant, il a du revoir à la baisse le niveau scolaire québécois de ces diplômes. **Cela est très regrettable pour l'accès au marché de l'emploi !**

Toutefois les nouvelles personnes diplômées après 2021 semblent bénéficier d'une nouvelle évaluation de niveau universitaire ! Plus d'infos sur le groupe Facebook des #FIQS !

J'aimerais te préciser qu'en entrevue ou sur les réseaux sociaux, parfois on te demande « c'est quoi tes équivalences ? » assure-toi de valider cette exigence : **est-ce qu'on te demande ton évaluation comparative du MIFI ou que tu fasses une demande d'équivalence auprès d'un ordre professionnel ?**

Pour aller plus loin ?

- **Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec**

LA DEMANDE D'ÉQUIVALENCE : EXEMPLE DE L'OTSTCFQ

Travail social (signifie service social)

Obtenir une équivalence est la reconnaissance, par le Conseil d'administration d'un ordre professionnel, de la valeur de ton diplôme ou de ta formation acquise au Québec ou ailleurs dans le monde, qui démontre que tu as les compétences pour exercer une profession. Faire une demande d'équivalence permet de demander un permis d'exercice et de s'inscrire au tableau de l'Ordre pour pouvoir porter le titre professionnel et exercer la profession pour laquelle tu demandes une reconnaissance d'équivalence au Québec.

La demande d'équivalence auprès de l'OTSTCFQ pour la profession de T.S.

Elle est encadrée par un règlement : Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec et propose deux normes d'équivalence :

- **Diplôme** : Si tu as un **diplôme en service social** délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec qui a permis d'obtenir des compétences équivalentes à celles acquises par les personnes titulaires d'un diplôme québécois donnant ouverture au permis de T.S. (*ne concerne pas les diplômes bénéficiant des ARM*).
- **Formation** : Tu détiens une **formation en relation d'aide** (*incluant ton parcours universitaire, professionnel et tes activités de formation, etc.*) qui démontre un niveau de compétences équivalentes à celles acquises par les personnes titulaires d'un diplôme québécois donnant ouverture au permis de T.S.

Tu as un diplôme en service social de niveau universitaire dans ton pays d'origine ? L'**équivalence de diplôme** est tout indiqué ! Tu as un diplôme dans une formation apparentée au service social ? Ce sera l'**équivalence de formation** et la page suivante peut t'intéresser.

Si tu veux en savoir plus, je t'oriente directement vers le site de l'**Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec** :

- Exercer au Québec par une Demande d'admission par voie d'équivalence – diplôme en travail social hors Québec ou dans une discipline apparentée au travail social
- FAQ Admission :
 - Informations générales : admission
 - Demande d'admission par voie d'équivalence



Pour aller plus loin avec des outils de l'OTSTCFQ?

- [Guide d'information pour les candidat-e-s formé-e-s à l'étranger en travail social](#)
- [Comprendre les professions de T.S. et de T.C.F. au Québec](#)

LA DEMANDE D'ÉQUIVALENCE : RÉFLÉCHIR À CETTE DÉMARCHÉ

Diplôme apparenté au travail social : peser le pour et le contre

Les personnes titulaires d'un diplôme apparenté au travail social (*rappel : le travail social au Québec correspond au service social*) se pose souvent la question :

Est-ce que je peux / dois déposer une demande d'équivalence? et voici quelques questions à te poser pour participer à ta réflexion :



- **Pourquoi souhaites-tu devenir T.S. au Québec?**
- Ton diplôme initial apparenté au service social te permet-il déjà de travailler en intervention sociale dans un domaine qui t'intéresse sans avoir besoin d'être membre de l'OTSTCFQ? As-tu réellement besoin d'obtenir une reconnaissance d'équivalence pour exercer dans ton domaine?
- **Envisages-tu de rester de façon permanente au Québec ou juste temporairement ?**
- Si tu t'engages dans un processus d'équivalence, **as-tu les ressources financières, matérielles et mentales pour réussir ton processus d'équivalence (motivation et investissement) ?**
- Disposes-tu minimalement d'un diplôme de 1^e cycle universitaire (*licence ou bachelier*) et si possible d'une expérience pertinente à l'exercice du travail social au Québec d'au moins 5 ans (*c'est-à-dire service social en Europe*) ?
- **Serait-il pertinent d'entreprendre directement le baccalauréat ou la maîtrise en travail social au Québec, qui te donnera directement accès au permis d'exercice de l'OTSTCFQ ?**

Pour poursuivre tes réflexions sur ce sujet sache que la demande d'équivalence est un dossier exigeant, particulièrement si tu n'es pas diplômé·e et formé·e en service social. Bien souvent, les personnes diplômées dans une formation apparentée au service social (*ex: éducation spécialisée, psycho-éducation, éducation sociale, psychologie, animation socio-culturelle, conseil en économie sociale et familiale, etc.*) auront des cours universitaires à suivre et à valider dans une université québécoise/canadienne, un stage en service social à réaliser sur le territoire québécois ou encore des formations dispensées par l'OTSTCFQ à compléter (*ou une combinaison des 3*) avant d'obtenir leur reconnaissance d'équivalence. La réalisation des cours universitaires, du stage en service social (jusqu'à 800h) et des formations peut prendre plusieurs mois/années et requérir un permis d'étude et de travail canadien (\$ à \$\$\$) si tu n'es pas résident·e permanent·e au Canada.

Bien heureusement, une fois la prescription d'équivalence complétée, tu obtiendras ton permis d'exercice de T.S. et la possibilité de t'inscrire au tableau de l'Ordre. Tu pourras fièrement porter ton titre, postuler aux emplois de travailleur social/travailleuse sociale et participer au rayonnement de la profession.

Le soutien financier

- Actuellement, le gouvernement québécois a mis en place le Programme d'aide financière pour la reconnaissance des compétences (PAFFARC).
- Selon certaines conditions, il est également possible de faire une demande de micro-crédit : Micro-crédit Montréal ou Moulin Microcrédits.



LA VISITE MÉDICALE (IRCC)

Une démarche essentielle pour ne se fermer aucune porte en intervention sociale

La visite médicale, il faut s'y prendre à l'avance !

Cette partie concerne les personnes en résidence temporaire (ex: permis de travail ou d'étude) et non les personnes en résidence permanente (RP) car la visite médicale sera obligatoire dans ce cadre.



Si tu envisages de travailler directement auprès des enfants ou plus largement dans le réseau de la santé et des services sociaux (domaine de la santé), le réseau d'éducation et scolaire, le réseau des services de garde éducatifs ou le réseau communautaire, il ne faut pas avoir sur ton permis d'immigration la condition suivante:

Pas autorisé à exercer un emploi relié aux soins des enfants, à l'enseignement au primaire ou secondaire, au domaine de la santé

Pour cela, tu dois réaliser la fameuse visite médicale (VM) sans que le Canada ne te la demande. Si tu passes à côté de cette démarche, elle pourrait te coûter "cher" en temps et en argent et particulièrement défavoriser ton insertion professionnelle. Le point sur lequel je veux insister c'est que la VM est de ta responsabilité. Personnellement, je te conseille fortement de la passer dans ton pays de résidence plusieurs semaines avant ton arrivée au Québec (mais moins d'un an avant ton départ !). Tu peux aussi choisir de la réaliser au Québec, cependant si tu as déjà ton permis d'immigration, tu devras payer pour faire modifier ton permis (\$\$).

Ton médecin de famille/traitant ne peut pas effectuer l'examen médical, il faut consulter un médecin qui figure sur la liste des médecins désignés du Canada (il en existe plusieurs dans le monde) :

- Liste des médecins agréés

Concernant le milieu communautaire, plusieurs intervenant·e·s sociaux·ales du groupe des #FIQS travaillent actuellement auprès de personnes itinérantes, de familles ou de personnes en situation de handicap alors qu'ils·elles ont la condition sur leur permis d'immigration. Le travail n'est pas directement lié aux enfants. Je te fais part de cette situation, mais à ta place, je ne prendrais pas de chance je ferais ma VM!

Pour aller plus loin ?

- La visite médicale (IRCC)



LA RECHERCHE D'EMPLOI

Mais où chercher ?

Maintenant la grande question : où sont les offres d'emplois ? Et j'aurais envie de te dire **PARTOUT** ! Oui, car tu les trouveras autant sur les sites Internet des employeurs, sur les réseaux sociaux, lors des réseautages, par le biais de ta future voisine, etc. Mais voici quelques *tips* sur les principaux sites Internet que je connais (*autre qu'Indeed et sans compter toutes les offres que tu trouveras directement sur Facebook et LinkedIn*) :

01 **Québec Emploi**
Offres d'emploi au Québec

02 **Guichet Emploi**
Offres d'emploi au Canada

03 **Place aux jeunes**
Offres d'emploi en région (Québec) pour les 18 à 35 ans en région

04 **Recrutement Santé Québec**
Offres d'emploi de T.S., recrute dans le pays d'origine

05 **Ma communauté**
(anciennement Arrondissement.com)
Offres d'emploi dans le milieu communautaire

06 **Santé Montréal**
Offres d'emploi du réseau de la santé et des services sociaux à Montréal

07 **Centres de services scolaires**
Offres d'emploi réseau d'éducation et scolaire

08 **SREPE**
Offres d'emploi en petite enfance

09 **OTSTCFQ**
Offres d'emploi



10 **RSSS en régions**
Offres d'emplois dans le réseau de la santé et des services sociaux en région

J'en profite pour te partager d'autres *tips* :

- Pour les offres d'emploi, tu peux te référer aux titres d'emplois et titres professionnels mentionnés p.9 et 10, pour ta recherche sur Internet
- Regarde également la banque d'emploi de chacun des CIUSSS et CISSS directement !
- Pense aussi aux Journées Québec
- Il y a aussi Choisir le Québec et Emplois en Régions.

N'oublie pas que si tu souhaites travailler dans le **milieu institutionnel**, l'employeur devrait te demander ton **évaluation comparative (MIFI)**. Le **milieu communautaire** peut aussi en avoir besoin ! De plus, l'employeur devrait vérifier que tu n'as **pas la condition sur ton permis d'immigration** même si ce n'est pas un emploi direct avec des enfants et/ou en milieu hospitalier !



LA RECHERCHE D'EMPLOI

Être stratégique et ne pas se précipiter

Selon ton pays de provenance, même si tu disposes d'un excellent bagage académique et professionnel en intervention sociale ou dans un rôle de chef-fe de service / coordinateur-trice, tu vas découvrir que la recherche d'emploi au Québec peut être semée d'embûches (*je te parlais des défis d'adaptation tantôt, non ?*). Avant tout, il faut comprendre le marché du travail et le système professionnel québécois. Ensuite, quelle meilleure introduction que le conseil du Gouvernement du Québec : **La préparation et la diffusion de votre candidature ne s'improvise pas.**



Sans stratégie-s, ta recherche d'emploi se révélera énergivore et tu ne sortiras pas du lot des candidatures. Tu vas vite découvrir que les stratégies en recherche d'emploi ne sont pas une légende et qu'elles sont diverses et variées. En prime, tu peux te faire conseiller et accompagner gratuitement si tu es au Québec !
Si tu es encore dans ton pays d'origine, n'hésite pas à solliciter les services du programme La Traversée (\$).

Voici 6 conseils :

Pour plus de détails prends le temps de lire mon article dédié ci-bas

- N'hésite jamais à te faire accompagner gratuitement par un organisme spécialisé en employabilité au Québec;
- Prends le temps d'adapter ton curriculum vitae (CV) au marché du travail québécois;
- Essaie toujours d'accompagner ton CV d'une lettre de présentation (*pas de motivation*);
- Si tu accèdes à une entrevue : prépare-la!;
- Participe aux activités de réseautage et notamment les soirées mensuelles des #FIQS (Groupe Facebook des Francophones ImmigrantEs au Québec exerçant dans le Social);
- La recherche d'emploi a aussi lieu sur les réseaux sociaux alors tu peux créer un **compte professionnel** sur LinkedIn et Facebook et l'alimenter lorsque tu as de nouvelles expériences professionnelles et des sujets qui t'intéressent.



Petit rappel : même si tu trouves un emploi ou un stage, il te faudra un permis d'immigration pour avoir le droit d'exerce sur le territoire.

Pour aller plus loin ?
Recherche d'emploi : les stratégies

LA RECHERCHE DE STAGE (ÉTUDIANT-E HORS CANADA)

Comment faire ?

Souvent si ton établissement de formation en travail social ou ton université n'a pas de service dédié, tu dois chercher par toi-même ton stage à l'étranger. En tant qu'étudiant-e hors Canada qui souhaite faire un stage au Québec, tu auras besoin d'un permis de travail, car une autorisation de voyage électronique (AVE) ou un visa ne suffit pas. Dans un premier temps, je te conseille de te renseigner sur les ententes et accords sur la mobilité des jeunes (18-35 ans) que le Canada a signés avec plusieurs pays dans le cadre d'**Expérience internationale Canada (EIC), volet Stage coop international** et notamment vérifier si tu peux y être admissible. Dans un second temps, justement, **considère le facteur temps car, en moyenne, il faut compter quatre mois à un an** entre le début de ta recherche de stage et le début de ton stage. *Tout te semble correct ? C'est parti pour la recherche !*

✓ Candidature spontanée

Pour Montréal et pour la région de Québec, je te conseille de faire une recherche sur les répertoires du 211. Tu pourrais repérer les structures qui t'intéressent (organismes, public, problématiques, secteur...) en fonction de tes intérêts et de tes objectifs de stage.

01 211 Grand Montréal

02 211 Québec Régions

Ensuite, à toi de leur écrire directement avec un CV adapté aux normes québécoises et une lettre de présentation. Tu pourrais aussi indiquer ton projet de stage international, ton diplôme en cours (*essaie de mettre le diplôme correspondant à celui du Québec - voir mon article à ce sujet*), pourquoi tu te tournes vers cet organisme pour ton stage, tes dates de stages, tes disponibilités pour une rencontre visio, etc. **Attention, le milieu communautaire dispose de peu de moyens financiers, il est rare de trouver un stage rémunéré.**

✓ Postuler à une offre de stage

C'est de plus en plus courant en intervention sociale, tu pourrais trouver des offres de stage.

03 Ma communauté

Je t'invite aussi à regarder directement la page **La recherche d'emploi - Mais où chercher ?** de ce guide, car certains des liens proposés pourraient avoir des offres de stage.

Pour aller plus loin avec Immigrant Québec et l'OFQJ?

- [Faire un stage au Québec](#)
- [Stages étudiants au Québec : Comment bien s'y prendre dans ses démarches ?](#)

LA RECHERCHE D'ÉTUDE (DIPLÔME AU QUÉBEC)

Avant tout : comprendre le système scolaire québécois

Comme pour la recherche d'emploi, il me semble important de comprendre le système d'éducation au Québec pour savoir comment faire tes recherches de programmes d'études. Si tu es par ici, je suppose que tu cherches davantage dans l'enseignement supérieur, c'est-à-dire des études collégiales ou universitaires.

Année scolaire découpée en session

Au niveau collégial et universitaire, généralement le partage de l'année fonctionne par session :

- **Session Automne** (septembre à décembre);
- **Session Hiver** (janvier à avril);
- **Session Été** (trimestre intensif de mai à juin ou régulier de mai à août).

Si tu souhaites faire un **échange universitaire**, je t'invite à te renseigner auprès de ton **établissement de formation / université**. Ici, je présente des informations pour **celles et ceux qui veulent entreprendre un programme pour obtenir un diplôme québécois**.



✓ Comparaison des systèmes scolaires

Québec en tête propose une belle page de comparaison selon différents pays, mais voici également quelques explications de base selon un repère France - Québec :

Le niveau collégial constitue l'une des particularités du système d'éducation du Québec. Les études collégiales ont lieu dans un Collège d'enseignement général et professionnel (CEGEP) et mènent soit vers l'université, soit vers le marché du travail grâce à ses programmes techniques.

- Le **baccalauréat général** en France correspond au **diplôme d'études collégiales (DEC) préuniversitaire au Québec**.
- Les études de types **diplôme d'état en travail social accessible sans le bac**, les **BTS, DUT, BUT**, etc. ressemblent davantage au **DEC technique**.

Les études universitaires sont divisées en trois cycles comme en France avec le système LMD :

- La **licence** correspond au **baccalauréat** (1er cycle) qui dure trois ou quatre ans selon la discipline;
- Le **master** correspond à la **maîtrise** (2e cycle) qui dure un ou deux ans;
- Le **doctorat** correspond aussi au **doctorat** (3e cycle) qui dure trois ans ou plus.



LA RECHERCHE D'ÉTUDE

Trouver son programme d'étude au Québec

S'inscrire dans un programme d'étude menant à l'obtention d'un diplôme au Québec?

Je suis passée par là (**maîtrise en travail social / UQAM**) et je sais à quel point ce projet est excitant et stressant, mais là aussi il faut t'y prendre à l'avance (*personnellement cela m'a pris environ un an*).



Je te propose deux options :

- Soit tu **consultes directement les CEGEP ou les universités** qui t'intéressent afin de regarder quels programmes sont proposés et les délais pour postuler :

✓ Répertoires des CEGEP

✓ Liste des cégeps et collèges privés

✓ Liste des établissements universitaires du Québec

- Soit tu **consultes les programmes d'études collégiales** puis tu vérifies quels établissements les proposent. **Pour les universités**, comme elles sont autonomes dans la conduite de leurs activités, tu devras consulter chacun de leur **site internet pour te renseigner sur les programmes d'études offerts**. Seulement le réseau des Universités du Québec propose un annuaire des programmes.

✓ CEGEP : Domaine des services sociaux, éducatifs et juridiques

✓ UQ : Répertoire des programmes du réseau

Il existe un organisme pour le recrutement d'étudiant·e·s internationaux·ales à Québec (ville) et pour t'apporter du soutien dans ton immigration.

01

Québec en tête
Étudier à Québec



Petite information qui pourrait t'intéresser : les **"rentrées scolaires"** ont souvent lieu à la **session d'automne**, mais **certains programmes peuvent aussi débiter à la session hiver**. Cela signifie que le programme commence en janvier ou, plus rare, à la session d'été, en mai.

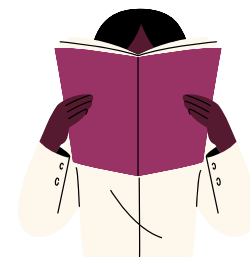


Chaque université dispose, normalement, de son service d'accueil de étudiant·e·s étrangers·ères et peut faire des portes ouvertes en mode virtuel, n'hésite pas à les suivre sur leurs réseaux sociaux !

LES LECTURES INTÉRESSANTES 1

Insertion professionnelle : livres, revues, politiques sociales

Si tu cherches des lectures intéressantes pour favoriser ton adaptation et ton intégration professionnelle, voici plusieurs livres pertinents :



Livres

- Turcotte, D., Deslauriers, J.-P., Deslauriers, J.-M., (2024). **Introduction au travail social.** (4e éd.). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Tremblay, L, Leclerc, I., (2022). **La relation d'aide au quotidien : Acquérir des compétences pour mieux aider les autres.** (4e éd.). Fides Éducation.
- Gonin, A., Guissard, M., Antoniadis, A., & Plante, F. (2022). **Éthique et travail social : nouvelles voies pour la pensée et pour l'action.** Presses de l'Université du Québec.
- Bellot, C. (2020). **Les droits et le travail social Définitions, enjeux et perspectives.** Collection Problèmes sociaux et interventions sociales. Québec : Presses de l'Université du Québec (PUQ).
- Filion, D. et Vinet, J. (2019). **Pauvreté, inégalités et problèmes sociaux** (2ème éd.). Fides Éducation.
- Turcotte, D. et Lindsay, J. (2019). **L'intervention sociale auprès des groupes** (4e édition). Chenelière éducation.
- Bergeron-Leclerc, C., Morin, M-H., Dallaire, B., Cormier, C. (2019). **La pratique du travail social en santé mentale.** Presses de l'Université du Québec.
- Rachédi, L., Taïbi, B. (2019). **L'intervention interculturelle.** (3ème édition). Chenelière éducation.
- Van de Sande, A., Beauvolks, M.-A. et Larose-Hébert, K. (2018). **Le travail social : théories et pratiques.** (3ème édition). Chenelière éducation.
- Turcotte, D. et Deslauriers, J-P. (2017). **Méthodologie de l'intervention sociale personnelle** (2ème édition). Presses université Laval (PUL). (*spécifiquement pour faire un point sur l'application des lois LPJ et LSJPA + Tutelle et curatelle*)
- Roy, V. et Lindsay J. (2017). **Théories et modèles d'intervention en service social des groupes.** Presses université Laval (PUL).
- Dostie, I. (2015). **L'éducateur spécialisé et les lois : comprendre pour mieux intervenir.** Anjou, Québec : Fides éducation.
- Harper, E. et Dorvil, H. (2013). **Le travail social : théories, méthodologies et pratiques.** Québec : Presses de l'Université du Québec.

LES LECTURES INTÉRESSANTES 2

Insertion professionnelle : livres, revues, politiques sociales

Revue et autres..

- **Nouvelles Pratiques Sociales**
- **Intervention**
- **Érudit**
- **L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques**
- **Cairn** - Revues et ouvrages en sciences humaines et sociale (Europe)
- **Institut universitaire Jeunes en difficulté**
- **Naître et grandir, site web et magazine**
- **Archipel UQAM** - Travaux de recherche de l'Université
- **Papyrus** - Travaux de recherche de l'Université de Montréal
- **Centre de documentation de l'OTSTCFQ**
- **Centre documentation de l'OPP**



Politiques sociales et lois

- **Politiques et orientations** - Québec
- **Lois et règlements** - Québec
- **Bulletin sur les lois sociales** - SSQ Canada
- **Protection de la jeunesse** - Québec

Un message particulier pour les assistant·e·s sociaux·ales :
 les politiques sociales sont importantes au Québec mais comme la visée d'intervention est plutôt clinique, ce n'est pas auprès d'un·e T.S. qu'on se dirige pour faire des ouvertures des droits type aide sociale, assurance santé, etc. généralement.



J'en profite pour te partager quelques lois que tu peux retrouver sur Internet en faisant tes recherches. C'est un petit plus si jamais tu accèdes à une entrevue et qu'on te demande d'en citer, mais **pas de panique si tu ne les maîtrises pas encore ça va venir avec le temps... nous avons tous·tes appris sur le terrain ! 😊**

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Loi sur les services de santé et les services sociaux (<i>dit LSSS ou L4S</i>) • Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris • Loi sur l'assurance maladie • Loi sur l'instruction publique • Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels • Loi sur le curateur public • Loi sur l'aide aux personnes et aux familles • Loi concernant les soins de fin de vie • Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui | <ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) • Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (Canada) (LSJPA) • Loi sur l'immigration au Québec • Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada) • Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité • Loi canadienne sur l'aide médicale à mourir • Loi sur l'assurance-emploi (Canada) |
|---|--|

BONJOUR ET À BIENTÔT !



Et voici le temps de te souhaiter un bonjour ou un au revoir ♥

Avant tout, j'aimerais te remercier pour ta lecture. N'hésite pas à m'écrire pour me faire un petit retour, c'est toujours apprécié! Si jamais tu souhaites m'encourager, n'hésite pas à laisser un commentaire sur mon site internet en bas de cette page, à partager cette même page sur tes réseaux ou à faire une contribution du montant que tu souhaites dans ta devise sur mon compte sécurisé PayPal (sans frais). **Il n'y a aucune obligation!** De plus, je prends tout ce qui est possible pour améliorer ce #GUIDEduTSF avec grand plaisir. *As-tu des tips à partager ?*

Je voudrais aussi te rappeler de rejoindre le groupe **Facebook des Francophones ImmigrantEs au Québec exerçant dans le Social [FIQS]** pour bénéficier d'un gros réseau de soutien et participer au soirée de réseautage à Montréal et ailleurs au Québec 😊! *Pour intégrer ce groupe, il est primordial de répondre aux 3 questions d'adhésion.*





De plus, je souhaite remercier plus particulièrement les sept personnes qui ont pris de leur temps pour relire mon #GUIDEduTSF dans sa version 2023 (qui n'est plus disponible). Ils et elles m'ont apporté de précieux conseils et réflexions pour l'améliorer.

Merci à Antoine Van Schaffingen, Camille Tetart, Cédric Cervia, Charlotte Delmas, Quentin Bois-Salvaro, Marina Michalski-Gaillard et Naïna Monany (Vaya) ♥

Sur ce, au plaisir de te croiser au Québec, à Montréal ou à Québec, lors des réseautages des #FIQS ou en France en Isère lors de mes retours aux sources.

J'ai préparé six annexes, qui j'espère, pourront te servir dans ton processus migratoire. Bye !



Psst, si jamais, tu es fan de Balado (Podcast), j'ai lancé  **Expose ton travail social** début 2024. Il y a des épisodes consacrés au travail social québécois. Bonne écoute 
Clique sur l'image, pour trouver ta plateforme d'écoute !



deassamtl@gmail.com
www.deassamtl.com

ANNEXE I

Le travail social au Québec : en bref!

Scolarité et pratique professionnelle : Le travail social est une discipline enseignée à l'université, quant à la technique en travail social, elle est étudiée au CÉGEP. Le travail social est également une pratique professionnelle.

Valeurs et principes : Dans les grandes lignes, la profession de T.S. et les emplois de technicien·ne en travail social (TTS) vise à promouvoir le bien-être social, la justice sociale, la défense des droits et le respect des droits des humains. Le travail social contribue ainsi à l'amélioration des conditions de vie des individus et des collectivités, en favorisant l'inclusion sociale, le développement de l'autonomie et la participation citoyenne.

Encadrement : Actuellement, les TTS ne sont pas encadré·e·s par un ordre professionnel. La profession de T.S., elle, est régie par l'OTSTCFQ et dispose de son propre Code de déontologie qui définit les normes éthiques, les responsabilités professionnelles et les obligations légales des T.S. D'autres lois et règlements encadrent la profession comme le Code des professions.

Intervention : Les T.S. et TTS interviennent auprès des personnes, des couples, des familles, des groupes et des communautés en situation de vulnérabilité et/ou confrontés à des problèmes psychosociaux (tels que la pauvreté, l'itinérance, la violence, la santé mentale, la dépendance, etc.), en offrant des services de soutien, d'accompagnement, de supervision, etc. La visée d'intervention des TTS est davantage de niveau technique et on attend des T.S. une intervention de niveau clinique et la réalisation d'activités réservées.

Champ d'exercice des T.S. : « [...] **Évaluer le fonctionnement social**, déterminer un plan d'intervention et en assurer la mise en œuvre ainsi que soutenir et rétablir le fonctionnement social de la personne en réciprocité avec son milieu dans le but de favoriser le développement optimal de l'être humain en interaction avec son environnement » (LQ 2009, c 28., art 4).

Fonctionnement social : « On définit le fonctionnement social en donnant sens à l'interaction réciproque entre les caractéristiques personnelles (ou communautaires), les caractéristiques de l'environnement immédiat et sociétal ainsi que les éléments structurels qui déterminent ce(s) personne(s) ou la communauté. Les éléments du contexte social et les déterminants sociaux sont mis en relation avec les aspirations, besoins, attentes et valeurs pour en arriver à formuler un jugement clinique permettant d'orienter le processus. Il s'agit d'une perspective non pas normative du fonctionnement social, mais bien de découverte et de reconnaissance. » (Vers une vision partagée pour l'enseignement de l'évaluation du fonctionnement social, OTSTCFQ, 2022, p.13)

Agir sur le « fonctionnement social » au Québec implique la collaboration entre les différents acteurs et actrices du milieu, tels que les professionnel·le·s, le milieu communautaire, les institutions publiques et institutionnelles, les citoyens, etc. afin de répondre aux besoins et aux enjeux sociaux de la société.

ANNEXE II

L'exercice du travail social ailleurs au Canada

Être travailleur/travailleuse sociale ailleurs au Canada ?

- Au Canada, la réglementation de la profession est fondée sur la législation provinciale et relève donc des organismes provinciaux de réglementation du travail social.
- Les ordres et associations sont référencés sur le site de l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS)
- L'ACTS propose une page spécifique aux personnes formé·e·s à l'étranger et pour demander une évaluation des titres de compétences obtenus à l'étranger.



Si tu es membre de l'OTSTCFQ, tu pourrais bénéficier des ententes de mobilité de la main d'œuvre au Canada et accéder au titre professionnel dans les autres provinces et territoires du Canada. Renseigne-toi directement auprès des organismes de réglementation.



Cette annexe s'adresse plus particulièrement aux assistant·e·s de service social.



ANNEXE III - 1

Permis et immigration - Glossaire du Canada.ca

Les explications présentées ci-après sont toutes issues du site internet [Canada.ca](https://www.canada.ca) (2023) qui fournit des explications pour différents mots utilisés en ligne. Il ne s'agit pas de définitions juridiques. **Mes commentaires sont dans cette couleur.**



Permis de travail : Document établi par [IRCC](https://www.canada.ca) qui autorise son détenteur à travailler légalement au Canada. Il précise certaines conditions, par exemple :

- le genre de travail que la personne peut accomplir;
- l'employeur pour lequel elle peut travailler;
- l'endroit où elle peut travailler;
- la période pendant laquelle elle peut travailler.



Permis de travail coopératif / Permis de travail pour stagiaires : Les étudiants étrangers souhaitant s'inscrire à un programme coopératif ou à un programme de stages dans un établissement canadien doivent demander un permis de travail en plus du permis d'études. Pour être admissible au permis de travail coopératif ou pour stagiaires, vous devez remplir les conditions suivantes :

- quand vous demandez le permis de travail, vous devez déjà avoir un permis d'études valide ou le demander en même temps;
- l'emploi que vous envisagez doit être un élément essentiel de votre programme d'études au Canada;
- vous devez obtenir d'un représentant officiel de l'établissement d'enseignement une lettre attestant que cet emploi fait partie de votre programme d'études;
- votre emploi coopératif ou votre stage ne peut pas représenter plus de 50 % du programme d'études total.

Permis de travail lié à un employeur donné : Un type de permis de travail qui indique :

- le nom de l'employeur pour lequel une personne peut travailler,
- la durée de la période pendant laquelle une personne peut travailler;
- l'endroit où une personne peut travailler (le cas échéant).
- Une personne qui détient ce type de permis peut travailler uniquement pour cet employeur et pour la durée précisée, et, le cas échéant, à l'endroit indiqué sur le permis.

On parle couramment d'un PTF/PTTF : permis de travail (temporaire) fermé.

Permis de travail post-diplôme : Document établi par IRCC à l'intention des étudiants étrangers admissibles qui ont :

- terminé un programme d'études approuvé dans un établissement d'enseignement postsecondaire admissible du Canada qui participe au Programme de travail post-diplôme;
- présenté une demande à IRCC 90 jours ou moins après avoir satisfait à toutes les exigences liées à leur programme ou à l'obtention du diplôme.

Le permis autorise son détenteur à travailler légalement au Canada après la fin de ses études. **Après mes études j'ai pu bénéficier d'un PTPD (abréviation).**

ANNEXE III - 2

Permis et immigration - Glossaire du Canada.ca

Les explications présentées ci-après sont toutes issues du site internet [Canada.ca](https://www.canada.ca) (2023) qui fournit des explications pour différents mots utilisés en ligne. Il ne s'agit pas de définitions juridiques. *Mes commentaires dans cette couleur.*



Permis de travail ouvert : Un type de permis de travail qui permet à une personne de travailler pour tout employeur au Canada, sauf pour un employeur :

- dont le nom paraît sur la liste des employeurs inadmissibles parce qu'il n'a pas respecté les conditions précisées; ou
- qui offre, sur une base régulière, des activités de danse nue ou érotique, des services d'escorte ou des massages érotiques.

On parle couramment d'un PTO/PTTO : permis de travail (temporaire) ouvert. Le PVT (permis vacances travail) est un PTO, tout comme le PTPD!

Permis d'études : Document établi par IRCC qui autorise un ressortissant étranger à étudier dans un établissement d'enseignement du Canada pendant la durée de son programme d'études. Le permis précise certaines conditions, par exemple :

- toute restriction à propos des déplacements de l'étudiant sur le territoire canadien;
- la date où il doit quitter le Canada.

On parle couramment d'un PE : permis d'études et celui-ci peut également permettre de travailler quelques heures légalement (sous certaines conditions).

Permis de travail ouvert avec des restrictions quant au lieu de travail : Type de permis de travail ouvert restreint à un lieu de travail donné. Par exemple, vous pouvez avoir un permis de travail ouvert qui ne vous permet de travailler que dans une ville ou une province donnée.

Résident temporaire : Étranger qui se trouve légalement au Canada pour une courte période. Les résidents temporaires sont notamment les étudiants, les travailleurs étrangers et les visiteurs, comme les touristes.

Résident permanent (RP) : Une personne ayant légalement immigré au Canada, mais qui n'est pas encore citoyen canadien. Pour une définition plus détaillée, voir la [définition juridique du terme « résident permanent »](#).

Citoyen canadien : Selon la Loi sur la citoyenneté, un citoyen est une personne qui :

- est canadienne de naissance (née au Canada ou née à l'extérieur du Canada d'un parent citoyen canadien qui est lui-même né au Canada ou qui a obtenu la citoyenneté);
- **ou** a demandé et obtenu la citoyenneté canadienne ([naturalisation](#)).

ANNEXE IV



“Pensez à”- liste non exhaustive

- Lire le **#GUIDEduTSF**
- Mettre de l'argent de côté pour mon projet d'immigration puis d'installation au Québec
- Faire mon passeport ou vérifier qu'il est valide pour la durée de mon projet d'immigration
- Demander mon admission dans le **groupe Facebook des #FIQS**
- Faire des copies numériques de mon livret de famille et autres documents d'identité
- Faire des copies numériques de mon carnet de santé et de vaccination
- Faire des **copies certifiées conformes** de mes documents scolaires (diplômes, relevés de notes, livret de formation, etc.)
- Trouver un **emploi/stage** ou trouver un **programme d'étude** (*si besoin*)
- Faire ma demande de **permis de conduire international** (*si besoin*)
- Faire ma demande de permis d'immigration (travail/stage ou étude)
- Faire ma demande d'**évaluation comparative auprès du MIFI** (*si besoin*)
- Faire ma **visite médicale** auprès d'un médecin agréé (*si besoin*)
- Vérifier si je dois prendre une assurance médicale de la durée de ma résidence temporaire
- Obtenir auprès de mes employeurs des **attestations d'emplois détaillées** (*si besoin employeur et/ou demande admission à l'OTSTCFQ*)
- Récupérer les coordonnées complètes de mes anciens employeurs pour références (CV)
- M'inscrire auprès de mon ordre professionnel (*si besoin ou si possible*)
Attention de ne pas s'y prendre trop à l'avance pour éviter des frais de cotisation annuelle
- Prendre mes billets d'avion 😊
- M'inscrire auprès d'un **organisme d'accompagnement à l'emploi**
-
-
-
-
-
-
-
-

ANNEXE V

Exemple d'attestation d'emploi détaillée

LOGO DE VOTRE EMPLOYEUR et EN-TÊTE EMPLOYEUR

Attestation officielle d'emploi

J'atteste que *[vos prénom(s) et nom]* **travaille ou a travaillé au sein de** *[nom de l'organisme / entreprise où vous êtes/étiez employé-e]*

- **depuis le** *[votre date d'embauche]*.

ou

- **du** *[votre date d'embauche]*
- **au** *[votre date de fin de contrat]*.

En qualité de *[titre du poste que vous occupez ou occupiez]* **à titre de** *[indiquez votre profession si vous en avez une, par exemple : assistante de service social]*

À ce poste, *[vos prénom(s) et nom]* **a ou avait pour fonction de :**

- *[décrire votre rôle, vos fonctions et responsabilités assumées;*
- *s'inspirer de votre fiche de poste ou indiquer que vous joignez votre fiche de poste à cette présente attestation];*

[Vos prénom(s) et nom] **est ou était titulaire d'un poste** *[préciser : à temps complet ou à temps partiel ou, alors, d'un travail à forfait]* **de** *[indiquer nombre d'heure]* **heures par semaine.**

Depuis son embauche, le nombre total d'heures de travail effectuées est de *[indiquer nombre d'heure]* **heures*.**

Le *[date de la réalisation de cette attestation]*, **à** *[lieu de la réalisation de cette attestation]*.

[Signature de la personne qui réalise cette attestation d'emploi]

[Tampon ou cachet de votre employeur]

*** sont exclus les arrêts prolongés de travail, tels les congés de maternité, de maladie ou sans solde du nombre d'heures de travail.**

ANNEXE VI

Se faire accompagner dans son immigration

Parfois, selon notre situation, on a envie de se faire accompagner de A à Z dans son projet d'immigration ou juste à un moment donné pour des sujets particuliers. C'est compréhensible! Surtout quand on veut immigrer avec toute sa famille, on veut limiter les risques...

Services gratuits

Voici deux services gouvernementaux gratuits qui pourraient t'accompagner :

Accompagnement Québec et **Qualifications Québec** (Q2). Le premier est un service d'accompagnement pour faciliter l'installation et l'intégration au Québec des personnes qui ont déjà un statut d'immigration. Le second est le guichet unique en reconnaissance des compétences au Québec pour les personnes immigrantes.

01 **Accompagnement Québec**
Service d'intégration québécois pour les personnes immigrantes

02 **Qualifications Québec**
Ressources pour faire reconnaître vos compétences et travailler au Québec

Entreprise privée (\$)



Sur Internet, tu trouveras plusieurs entreprises d'accompagnement pour l'immigration au Québec mais attention aux arnaques! J'aimerais te prévenir : **ne donne pas tes données personnelles et ton argent à n'importe qui**. Vérifie si la personne a le droit de te donner des conseils en immigration ([page L'immigration](#)) le cas échéant.

Je te partage **quelques entreprises** que j'ai rencontré. À toi de vérifier si leurs services te conviennent (prix, disponibilité, offres, etc.).

01 **Bienvenue au Canada**
Coaching en mobilité vers le Canada

02 **Objectif Québec**
Accompagnement en immigration pour les Français-es

03 **Movela Immigration Services**
Accompagnement en immigration familiale / conseillère en immigration (CRIC)

04 **Soleil Immigration**
Accompagnement en immigration pour les francophones (France, DOM-TOM, Afrique de l'ouest)

N'oublie pas les *rencontres personnalisées d'informations* du programme **La Traversée** (\$) spécialement dédié aux personnes francophones en projet d'immigration ou déjà présentes au Québec, souhaitant du **soutien et des références dans leur projet d'études, de travail ou de stage dans le domaine de l'intervention sociale**.





J'ai débuté la création de ce guide en 2017, s'en sont suivies plusieurs mises à jour. De son petit nom **GUIDEduTSF**, tu viens de prendre connaissance de sa mise à jour datant de **septembre 2024** ! Ce guide est rapidement devenu **une ressource incontournable** pour les européen·ne·s francophones professionnel·le·s du social, avec le projet d'immigrer au Québec pour exercer, faire un stage ou y étudier.

Quelle gratitude ! Je souhaite qu'il poursuive sa route entre tes mains et te soit bénéfique pour tes projets d'avenir de l'autre côté de l'Océan Atlantique.



Stéphanie Liatard



deassamtl@gmail.com
www.deassamtl.com

© 2024 Stéphanie Liatard